



FICHE PROJET FEADER

Identification du projet

Nom du projet : Un territoire énergétiquement résilient

Catégorisation

| | |
|-------------------------------------|--|
| ID | 2305 |
| Programmation | Plan Stratégique wallon PAC - 23-27 |
| Appel à projets | Coopération GAL LEADER |
| Objectifs généraux | Consolider le tissu socioéconomique ... |
| Objectifs spécifiques | Promouvoir l'emploi, la croissance et l'inclusion sociale |
| Interventions | 371 - Coopération Leader |
| Catégorie de région | Wallonie |
| Portefeuille | GAL Coeur de Condroz |
| Commune | HAMOIS (5360) HAVELANGE (5370) CINEY (5590) ASSESE (5330) GESVES (5340) OHEY (5350) |
| Domaine d'intervention | Développement des zones rurales |
| Compétence ministérielle | Energie |
| Ministre de tutelle | Philippe Henry |
| Administration fonctionnelle | SPW TLPE Energie |



Personne physique

Siège social

| | |
|-------------------------------|--|
| Dénomination | GAL ASSESSE - GESVES |
| Forme juridique | Association sans but lucratif |
| Numéro BCE | 0480.394.379 |
| Adresse | Rue de la Pichelotte 9 d d, BE 5340 Gesves |
| Entité de droit public | <input type="checkbox"/> |

Siège d'exploitation

| | |
|------------------------|--|
| Dénomination | GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) PAYS DES TIGES ET CHAVEES |
| Forme juridique | Association sans but lucratif |
| Numéro BCE | 0480.394.379 |
| Adresse | Rue de la Pichelotte 9 D D, BE 5340 Gesves |

Liste des contacts

| Fonction | Nom | Prénom |
|--------------------|------------|---------------|
| Représentant légal | Grandjean | Valérie |
| Représentant légal | Sohet | Xavier |



Description du projet

Synthèse

L'objectif est d'assurer la transition énergétique du territoire en assurant sa résilience économico-énergétique pour l'ensemble de ses acteurs et habitants, et en renforçant les synergies entre eux. Il vise spécifiquement la promotion et le soutien à la création de communautés d'énergie, l'optimisation du potentiel renouvelable du territoire et le renforcement de la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.

Description

Description du projet :

Contexte, identification des besoins

Les dernières années ont démontré toute la fragilité de notre société par rapport à l'accès à l'énergie, et la précarité énergétique est visible sur le territoire, tant chez les citoyens que pour les collectivités et entreprises. Cette crise démontre, plus que jamais, que les questions énergétiques et les questions économiques sont étroitement liées. Nous sommes face à deux grands défis afin de développer cette double résilience économique et climatique :

- développer des alternatives aux ressources non locales et non durables des énergies, afin de réduire significativement la dépendance aux énergies fossiles;
- permettre à tout acteur du territoire (ménages, indépendants, PME, collectivités, agriculteurs, associations,...) d'avoir accès à l'énergie durable, à des prix décents.
- permettre, dans une certaine mesure, aux habitants du territoire de se réappropriier les outils de production d'énergie pour mieux en comprendre les enjeux.

Le GAL, les autorités communales et les initiatives citoyennes ont déjà permis de démarrer un certain nombre de projets en matière de biomasse énergie et/ou d'énergie alternative (filiale plaquettes bois, biométhanisation, réseaux de chaleur, éolienne citoyenne) avec l'aide notamment des agriculteurs du territoire. Il serait important et intéressant de pouvoir atteindre le double défi en apprenant de ces premières expériences rassemblant une diversité d'acteurs : comment pouvons-nous développer et partager nos ressources d'énergie renouvelable en veillant en particulier aux publics les plus précarisés ?

Par ailleurs, suite à l'impulsion européenne et à l'adoption de son paquet législatif dénommé le "Clean energy package", de nouvelles formes de partage d'énergie vont bientôt voir le jour un peu partout en Europe et notamment en Wallonie. Ces directives ont été transposées par le décret adopté par le Parlement wallon le 4 mai 2022 et l'AGW qui l'a tout récemment suivi en mars 2023.



Tant la Communautés d'énergie citoyenne (CEC) que la Communauté d'énergie renouvelable (CER) doivent poursuivre l'objectif principal "de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à [leurs] actionnaires ou à [leurs] membres ou en faveur des territoires locaux où [elles exercent leurs] activités, plutôt que de rechercher le profit". Il s'agit donc d'une opportunité pour nos citoyens de tester les pistes de fonctionnement en commun proposées par cette nouvelle législation. Les principes de bases de la Communauté d'énergie (CE) sont :

- l'électricité partagée au sein d'une CE doit transiter par le réseau public ;
- une convention doit être conclue entre les participants et la CE fixant, entre autres, les règles d'échange (clé de répartition) et de facturation de l'électricité partagée ;
- la CE devra disposer d'une personnalité juridique distincte de celle de ses participants (personne morale) ;
- la CE devra expliciter dans ses statuts les objectifs environnementaux, sociaux ou économiques qu'elle poursuit ainsi que les dispositions relatives au contrôle effectif de la CE et les dispositions permettant de garantir son autonomie et son indépendance ;
- le partage d'énergie au sein d'une CE nécessite qu'une convention soit conclue entre le gestionnaire de réseau et la CE, portant notamment sur les droits et obligations de chacun ainsi que sur la clé de répartition à appliquer et la transmission des informations de comptage.

Au niveau des entreprises, l'intérêt est manifeste pour un accompagnement visant à les aider à diminuer leurs factures en réduisant leurs consommations énergétiques et en produisant de l'énergie renouvelable. Mais les freins restent importants, surtout pour les petites structures et indépendants : manque de temps, de moyens et de connaissances.

Le GAL, qui a déjà démontré par le passé sa capacité à toucher les entreprises du territoire et à s'ériger comme un partenaire de confiance, peut jouer un rôle de maillon manquant entre les entreprises et les primes et services existants :

- D'une part, plusieurs structures et services sont déjà mis en place par les pouvoirs publics pour faciliter la transition énergétique des entreprises (chèques entreprises, prêts Easygreen, réseau de facilitateurs énergie, référents bas carbone, etc.). Certaines entreprises privées sur le territoire proposent également des services allant dans ce sens.
- D'autre part, bon nombre d'indépendants ou chefs de petites entreprises sont concentrés sur leurs activités et ne savent pas comment avancer dans les démarches pour réaliser leur transition énergétique.

Développer un tel service au sein du GAL Cœur de Condroz permettrait à la fois d'améliorer la compétitivité des entreprises et leur résilience face à de futures crises énergétiques, tout en réduisant leurs émissions de CO₂. La mise en réseau des producteurs et consommateurs au sein d'une CE permettra aussi d'atteindre un niveau d'auto-consommation plus important : temps de production aligné au temps de consommation.



Le terme « entreprise » employé tout au long de ce formulaire peut englober un large public : indépendants, TPE, PME, commerçants, artisans, associations, agriculteurs, etc.

En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables :

- La carte régionale du potentiel éolien montre des disponibilités importantes sur le territoire et le Parc naturel peut aider à trouver des arbitrages en la matière. Des pistes d'apaisement sont citées dans le diagnostic pour une approche plus respectueuse, impliquant citoyens et coopératives locales.
- De nombreux espaces sont disponibles pour l'implantation de panneaux photovoltaïques : bâtiments publics, parkings, hangars agricoles, toitures (significatives) des particuliers qui ne peuvent financer seuls un projet... Néanmoins, un enjeu sera d'informer la population et donner les clés aux citoyens pour accepter un changement potentiellement radical de leur environnement suite à l'arrivée de projets impactants.
- La filière de production de plaquettes de bois, via l'Asbl Clé Bois (plateforme de séchage-criblage) est en cours d'aboutissement, et demandera encore des efforts de sensibilisation/information pour pouvoir atteindre tout son potentiel d'ici quelques années.
- La biométhanisation est déjà présente. Cette filière est également amenée à se développer dans les prochaines années. Un autre enjeu sera de développer les projets de valorisation de la chaleur encore trop souvent perdue.

Dans ce contexte, des enjeux plus spécifiques impliquant les citoyens sont manifestes :

- Le glissement imposé vers la voiture électrique sera d'autant plus sensé que la voiture sera partagée, accompagnée d'un déploiement massif de bornes électriques alimentées par de l'énergie produite localement et au prix mieux maîtrisé. L'autopartage induit davantage de déplacements en mode actif ou transports en commun (voir aussi fiche Mobilité)
- Les projets citoyens et coopératifs seront d'autant mieux acceptés que, en vue des compteurs intelligents, chacun y trouvera son compte, (petits) producteurs et (petits) consommateurs
- L'énergie la moins chère sera l'énergie consommée au moment où elle est produite : ce nouvel enjeu nécessite accompagnement, notamment auprès des populations les moins formées pour parer à ces évolutions
- Les communes ne peuvent porter seules toutes ces transformations, ni organisationnellement ni financièrement. Elles ont besoin de partenariats avec le privé et d'une coordination supracommunale

Ainsi, la réponse à ce double défi devrait apporter différents bénéfices :

- **au niveau environnemental :**

une meilleure intégration de la production d'électricité renouvelable via l'augmentation de l'autoconsommation et le partage d'énergie à une échelle locale, notamment par un changement



d'habitudes de consommation, devrait limiter la mobilisation du réseau et permettre une plus grande pénétration des productions décentralisées;

- **au niveau économique :**

un impact favorable que ce soit sur la facture des participants ou en termes de retombées positives sur l'économie et les emplois locaux;

- **au niveau social :**

la mise en place de ces réseaux de partage de l'énergie sera assortie d'une large communication au sein de la population qui revêtera un caractère pédagogique sur l'énergie, son origine, sa production, etc. permettant au citoyen de comprendre cet élément qui fait partie de son quotidien. Le GAL participe actuellement à la mise en place d'un chemin d'interprétation sur l'énergie qui au travers d'une promenade sur le plateau des éoliennes « Géantes du Samson » de Gesves et Ohey raconte sa production, son utilisation, son impact environnemental, etc. Cet outil sera utilisé dans la sensibilisation des citoyens nécessaire à la création des CE.

En résumé, le territoire condrusien dispose d'un potentiel énergétique encore sous-exploité et d'un contexte culturellement favorable à le développer moyennant incitants, sensibilisation, suivi et coordination. Avec des partenariats coopératifs privés associant citoyens, indépendants, PME, communes, CPAS, associations et agriculteurs, le projet stimulera à terme durablement l'économie locale. Cela relocalisera emplois et investissements tout en contribuant à l'émergence d'un territoire dynamique : une approche vertueuse au bénéfice du territoire.

Objectifs à atteindre

Le présent projet a pour objectif général d'assurer la transition énergétique du territoire en assurant sa résilience économique-énergétique pour l'ensemble de ses acteurs et habitants et en renforçant les synergies entre eux. Il vise spécifiquement les objectifs suivants :

- Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie, selon les principes et obligations prévus par l'Arrêté du Gouvernement wallon. Lancement de dynamiques locales concertées d'autoconsommation collective par la mise en place d'outils participatifs, répliquables, structurants et complémentaires pour coordonner ou créer des communautés locales d'énergie éco-responsables, c'est-à-dire des communautés de voisins/quartiers/villages qui produisent et consomment ensemble une énergie locale durable ;
- Optimisation du potentiel renouvelable du territoire, en adéquation avec le respect de l'environnement, des écosystèmes et des activités locales et selon les principes de la participation citoyenne et coopérative ;
- Amélioration de la résilience économique et de la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable (via par exemple la mise en



place d'un service d'accompagnement tel que le SFRE développé par le GAL Pays des Tiges et Chavées pour les particuliers).

Publics cibles

Au regard des différents axes du projet, les publics visés sont les suivants :

- Les citoyens et groupements de citoyens, dont un groupe cible considéré comme à la limite de la « précarité énergétique »
- Les « Entreprises » au sens large : indépendants, TPE, PME, commerçants, artisans, associations,...
- Les agriculteurs
- Les collectivités locales (communes, CPAS,...)

Ces publics sont visés sous l'angle de « consomm'acteurs », c'est-à-dire pouvant avoir plusieurs rôles parmi :

- Les consommateurs d'énergie, soucieux d'un accès à une énergie durable à un prix décent
- Les consommateurs « intelligents », capables d'adapter leur consommation aux enjeux de la production locale
- Les producteurs d'énergie renouvelable ou pouvant mettre à disposition un site propice à une installation de production d'énergie renouvelable (toiture, terrain, etc.).

Impact sur le territoire

Les différents axes du projet ont à la fois des impacts économiques et climatiques sur l'ensemble du territoire, dans un objectif commun de résilience énergétique et d'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie. Lancement de dynamiques locales concertées d'autoconsommation collective par la mise en place d'outils participatifs, répliquables, structurants et complémentaires pour coordonner ou créer des communautés locales d'énergie éco-responsables

- Création d'au moins 3 projets-pilotes de communautés d'énergie, avec différents acteurs aux profils de consommation complémentaires, qui apprennent et construisent un modèle reproductible. Elaboration d'une stratégie de résilience énergétique à leur échelle et un projet collectif de production / valorisation collective énergétique pour 3 villages du territoire.
- Mise en place de moyens pour faciliter la création de nouvelles communautés d'énergie après les projets-pilotes. Développement de pratiques et compétences en matière de compréhension des réseaux électriques par des groupes de citoyens, mais également en



matière de sobriété et flexibilité énergétique, et partages de connaissances. Amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable par les ménages en grande difficulté. Des bornes de rechargement publiques sont placées dans plusieurs communes sur des concessions de toitures ou des ombrières solaires sur des parkings communaux.

Optimisation du potentiel renouvelable du territoire, en adéquation avec le respect de l'environnement, des écosystèmes et des activités locales et selon les principes de la participation citoyenne et coopérative

- Multiplication des panneaux photovoltaïques sur toitures et autres espaces appropriés dont les exploitations agricoles et sites d'entreprises.
- Promotion de la transition énergétique au bénéfice d'un plus grand nombre en utilisant de l'énergie renouvelable produite localement et en tentant de réduire la fracture sociale en la matière.
- Promotion du petit éolien (classe 3) auprès des agriculteurs et accompagnement de ceux-ci dans la démarche de demande de permis (la rentabilité de ce genre de projet est conditionnée par plusieurs facteurs).
- Sensibilisation des communes, agriculteurs et citoyens aux projets éoliens de classe 1 et 2, avec une priorité aux extensions potentielles des parcs existants.
- Incitation (et promotion) à la création et/ou renforcement de groupements citoyens et/ou coopératives désireux d'investir dans les projets locaux de production d'énergies renouvelables.
- Création de nouveaux emplois dans l'économie plus locale liés aux projets énergétiques et à la mobilité en contribuant à l'émergence d'un territoire dynamique associant citoyens, communes, CPAS, PME et agriculteurs dans la transition énergétique au bénéfice du plus grand nombre : une approche vertueuse de l'utilisation rationnelle et de la production d'énergie renouvelable au bénéfice du territoire.
- Sensibilisation des producteurs d'énergie du territoire aux bénéficiaires des Communautés d'énergie et accompagnement des acteurs dans la démarche de création de celles-ci.

Améliorer la résilience économique et la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable

De manière générale, une diminution de la consommation d'énergie des entreprises et une augmentation de la production d'énergie renouvelable de la part de celles-ci sont attendues sur le territoire. Cela entraînera une amélioration de la résilience des entreprises en cas de nouvelles flambées des prix de l'énergie. Il s'agit là des grands résultats attendus par ce projet.

En guise de « résultats intermédiaires », plusieurs variables pourront être mesurées comme :

- le nombre d'entreprises participantes aux actions de sensibilisation
- le nombre d'entreprises accompagnées par le GAL



- le nombre d'entreprises ayant eu recours aux incitants proposés par le GAL

Actions prévues

Les actions sont détaillées pour les 3 grands axes du projet ci-dessous. Il est cependant évident que certaines actions sont complémentaires et/ou redondantes (à organiser de manière commune pour chaque axe), vu les objectifs communs et les interdépendances manifestes de chacun de ces axes de développement. Il est aussi évident que ces actions s'adapteront à l'évolution du cadre réglementaire dans ce domaine en perpétuelle évolution.

a) Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie

Cela comprend les volets suivants :

- Information sur les communautés d'énergie, leur base juridique, leur fonctionnement, leurs contraintes et avantages
 - Cette information passera par des documents imprimés, des réunions grand public et en petit comité, l'alimentation de la page internet et des publications sur les réseaux sociaux, éventuellement aussi par des visites de terrain d'exemples inspirants en dehors du territoire.
 - L'objectif est de sensibiliser et impliquer des groupes rassemblant différents acteurs : groupes de citoyens, CPAS et logements sociaux, communes et bâtiments publics, agriculteurs, entreprises, etc.
- Identification proactive et constitution des communautés d'énergie :
 - Cartographie des potentialités
 - Contacts avec des professionnels, des agriculteurs, des pouvoirs publics, des particuliers ayant des bâtiments susceptibles d'abriter des capteurs solaires.
 - Contacts avec des consommateurs potentiels et regroupement de différents profils de consommation dans un périmètre voisin.
 - Contact avec les pouvoirs communaux pour une possible implication.
 - Organisation de l'installation de sources d'énergie dans le tissu bâti (public - comme les églises, salles de villages, écoles,... - ou privé) dans le cadre d'un projet collectif (réseau de chaleur, achat collectif de panneaux photovoltaïques....) dont le financement/investissement devrait se faire via d'autres fonds que ceux du projet Energie ;
 - Mise en place d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques alimenté par l'énergie produite localement, en complément de l'initiative en cours lancée par la Région wallonne et coordonnée par le Bureau Economique de la Province ;
 - Mise en place des mécanismes de partage des énergies disponibles (ex: propriétaires de panneaux PV ayant une production excédentaire) et synergies avec les communautés d'énergie.



- Constitution de groupes d'apprentissages de la sobriété et de la flexibilité énergétique (= adaptation des pratiques aux sources d'énergie disponibles);
- Recherche des sources de financement pour les projets de résilience énergétique (et notamment partenariat avec les coopératives citoyennes d'énergie)
- Développement de la cohésion sociale pour et grâce à l'énergie locale
- Des projets innovants au sein de villages européens ayant travaillé sur la résilience énergétique sont analysés afin de bénéficier d'autres expériences
- Ensuite, vient la phase d'encadrement/gestion de projets pour la mise en place des CE :
 - Analyse des modalités pratiques d'échanges et de partage de l'énergie renouvelable. Amener le citoyen à s'approprier concrètement les modalités de mise en œuvre des CE.
 - Etude de la faisabilité des projets (faisabilité technique, énergétique et économique)
 - Encadrement juridique : création de la personnalité juridique et de la convention
- Une fois les projets mis en place, vient la phase de suivi des communautés :
 - Bilans énergétiques (production, auto-consommation, balance production/consommation)
 - Résultats financiers : viabilité à long terme de la communauté d'énergie, intérêt pour les participants
- Bilan carbone et impact environnemental
- Bilan social : liens et relations créés.
- Bilan global du projet
 - Rédaction de documents utiles à la création de nouvelles communautés d'énergie et ayant pour but de généraliser les bonnes pratiques afin de rendre le modèle pérenne et reproductible.

Outre ces activités spécifiques aux communautés d'énergie, des « ateliers énergie » pourraient être envisagés avec des citoyens qui réfléchissent ensemble sur la gestion de l'énergie (synergies envisagées avec l'opération « As du Climat » menées sur la commune de Gesves dans le cadre du projet POLLEC). L'édition de « carnets de suivi » de la consommation énergétique pourrait ainsi être imaginée.

b) Optimisation du potentiel renouvelable du territoire, en adéquation avec le respect de l'environnement, des écosystèmes et des activités locales et selon les principes de la participation citoyenne et coopérative

Mise en place des actions suivantes :

- Bilan/état des lieux des productions d'énergies renouvelables, des coopératives actives et des groupes de citoyens impliqués dans la transition énergétique.



- En collaboration avec les responsables POLLEC des différentes communes, affiner l'évaluation du potentiel renouvelables sur le territoire (solaire, éolien, biométhanisation, bois, géothermie).
 - Identification et choix des partenaires. Identifier de manière exhaustive les différents acteurs publics, privés et citoyens qui pourraient être motivés et impliqués dans les nouveaux projets de production d'énergie renouvelables, comme les autorités locales, les promoteurs immobiliers, les entreprises de production d'énergie renouvelable, les associations existantes ou potentielles de citoyens, les habitats groupés, les PME, BEP etc.
 - Réunions de sensibilisation et ateliers de formation pour citoyens, communes, associations et entreprises sur les opportunités de production énergétique nouvelles et pour inciter à s'engager dans des projets communautaires comme acteurs et/ou 'financeurs'.
 - Accompagner les agriculteurs, les entreprises, les écoles, les privés qui envisagent de produire leur énergie dans les démarches administratives afin d'augmenter le potentiel photovoltaïque du territoire et éventuellement de l'éolien et de la biométhanisation.
 - Vu la faible robustesse du réseau électrique, mise en place d'une réflexion et d'un travail de fond avec le gestionnaire de réseau GRD (ORES ou AIEG suivant les communes concernées, voire Elia) pour mesurer la faisabilité d'un développement photovoltaïque. Il est en effet nécessaire que les instances publiques partagent beaucoup plus d'informations comme les relais basse et moyenne tension, voir haute tension pour les projets les plus importants. Précisons que ces données sont disponibles en open-source en France et au Luxembourg par exemple.
 - Vu le risque (non négligeable) de développement des panneaux photovoltaïques sur les champs agricoles, inventaire et cartographie des surfaces imperméabilisées (toitures et parkings) pertinentes pour l'installation de panneaux, dans le respect des règles urbanistiques et paysagères.
 - Mettre en réseau les partenaires et faciliter les collaborations entre acteurs proches.
 - Mettre en place si nécessaire des achats groupés permettant une économie d'échelle et une accessibilité plus aisée aux produits ;
 - Veiller aux subventions disponibles afin de saisir les opportunités de financement ;
 - Suivi et évaluation : tenir à jour l'état des lieux des productions d'énergies renouvelables, des coopératives actives, des communautés locales d'énergie en fonctionnement ou en cours de création et suivi de la production d'énergie locale.
 - Communiquer en des endroits phares du territoire (administration publique, école, etc.) de la production d'énergie renouvelable et de la consommation instantanée dans un but de sensibilisation et d'appel à la création de nouvelles communautés.

c) Amélioration de la résilience économique et de la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable



Les actions s'articulent autour de 3 sous-axes de travail :

1. **Sensibilisation et communication envers les entreprises**

- Organisation de visites d'entreprises ayant déjà réalisé des investissements visant à réaliser leur transition énergétique, sous forme de "success story"
- Création de capsules « success story » à diffuser plus largement
- Organisation de séances d'information/conférences sur la thématique
- Diffusion (et réalisation si pertinent) de guides thématiques de bonnes pratiques par secteur
- Réalisation d'enquêtes auprès des entreprises afin d'évaluer leurs habitudes de consommation et d'identifier les principaux postes de consommation
- Réalisation d'un inventaire des aides à l'investissement/subsides et diffusion régulière aux entreprises, notamment via la base de données de MonCondroz
- Mise à disposition de capteurs d'ambiance, wattmètres et autres appareils afin de permettre aux entreprises de mesurer certaines données
- Les actions imaginées au sein de ce premier axe devront être pensées davantage avec une vision économique et financière que simplement avec une approche orientée sur la transition énergétique en tant que telle. L'idée est de donner aux entreprises l'envie d'entamer des démarches, et cette envie passe par la rentabilité économique.

2. **Mise en place d'un accompagnement/service de facilitation personnalisé et neutre**

- Aide au « matching » entre les services proposés par des partenaires actifs sur le territoire (BEP, Sowalfin, facilitateurs énergie, entreprises privées, etc) et les besoins exprimés/déTECTÉS par les entreprises du territoire
- Aide aux démarches administratives pour accéder à certaines primes ou certains services.
- Identification des entreprises actives sur le territoire pour la réalisation des travaux (isolation, électricité, menuiserie, etc.)

3. **Mise en place d'incitants et de moyens de facilitation propres au GAL pour encourager les entreprises à passer à l'acte, notamment les plus petites d'entre elles qui n'ont pas toujours la trésorerie pour entamer des investissements conséquents.**

- Préfinancement d'audits énergétiques
- Préfinancement de travaux avant de recevoir les primes à l'investissement
- Appels à projets innovants d'efficacité énergétique et/ou production d'énergie renouvelable

Contribution aux objectifs du programme :

Les actions envisagées dans le cadre du présent projet permettent de répondre aux objectifs identifiés dans la stratégie :



Développement socio-économique et développement rural durable

- Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène
 - Accompagner et mettre en réseau les acteurs économiques afin de renforcer les synergies / collaborations / coopérations et la culture de l'entrepreneuriat.
 - Favoriser l'accueil et le développement des entreprises
 - Valoriser le capital humain et les savoir-faire locaux
 - Soutenir le développement d'activités économiques durables et l'économie circulaire

Energie et climat

- Développer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques

Principes horizontaux

Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? **Non**

Justification:

Non concerné

Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ? **Non**

Justification:

Non concerné

Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? **Non**

Justification:

Le projet vise même à renforcer l'économie circulaire (filière plaquettes bois notamment).

Prévention et réduction de la pollution



Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'aire, l'eau et le sol ? **Non**

Justification :

Non concerné

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? **Non**

Justification :

Non concerné

Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? **Non**

Justification :

Non concerné

Egalité des chances et non-discrimination

Effet : Neutre

Justification :

Non concerné

Synergies et innovation

Partenaire du projet et synergies attendues :

Le projet s'appuiera sur un partenariat dense. Les partenaires identifiés selon les différents axes du projet sont les suivants :

Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie. Lancement de dynamiques locales concertées d'autoconsommation collective par la mise en place d'outils participatifs, répliquables, structurants et complémentaires pour coordonner ou créer des communautés locales d'énergie éco-responsables

- Le SPW Energie
- La CWaPE
- L'AIEG
- ORES
- L'Asbl Clé Bois



- L'Asbl Electrons libres
- Facilitateurs wallon communautés d'énergie
- PAEDC et coordinateurs POLLEC des communes du territoire
- Coordinateur POLLEC transcommunal (BEP)
- CPAS des communes du territoire
- PCS des communes du territoire
- CLDR des communes du territoire
- Les Amis de la Terre
- Valbiom
- IGEAT (qui a réalisé un projet similaire à Bxl)
- ...

Optimisation du potentiel renouvelable du territoire, en adéquation avec le respect de l'environnement, des écosystèmes et des activités locales et selon les principes de la participation citoyenne et coopérative

- Les coopérative citoyennes existantes ou en devenir sur le territoire, notamment l'Asbl Electrons libres
- AIEG
- Facilitateurs pour la production énergie locale citoyenne et les communautés d'énergie : Energie Commune, Vent d'Houyet,...
- L'Asbl Clé Bois
- PADC et coordinateurs POLLEC des communes du territoire
- Services Urbanisme et Environnement des communes du territoire
- Autres : BEP, Réseaux transition, promoteurs immobiliers, PME et agriculteurs

Améliorer la résilience économique et la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable

S'appuyer sur les acteurs existants :

- D'une part, les associations d'indépendants et clubs d'entreprises du territoire afin d'atteindre le public cible de ce pré-projet :
 - Club des commerçants de Ciney
 - Club des entreprises de Ciney-Hamois
 - GIVAS
 - PRO
 - Condroz Connect
 - ADL de Ciney
 - ...



- D'autre part les structures proposant déjà des services liés à la transition énergétique :
 - Le BEP et ses référents bas-carbone
 - Le réseau des facilitateurs énergie
 - Les entreprises privées/auditeurs privés
 - La Sowalfin (future Wallonie Entreprendre) qui propose différentes solutions de financement, notamment le prêt Easy'Green

Le projet sera en lien avec d'autres projets de la SDL :

- Une approche globale pourrait être proposée aux entreprises, tant sur les aspects énergie que sur les aspects circularité (au niveau des flux de matières par exemple)
- Les synergies entre les aspects énergie et mobilité sont évidentes. Des liens entre les 2 projets seront donc effectifs.
- Le développement de filières agroenvironnementales basées sur les ressources naturelles présentes sur le territoire permettra de limiter les consommations énergétiques (ex : développement de la filière laine vers une valorisation en isolant dans le domaine de la construction)

Adéquation avec les critères de sélection :

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- **Eligibilité des dépenses** : L'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la réglementation concernée.
- **Caractère transversal** : Le projet présente un caractère transversal car il touche à plusieurs secteurs économiques, un grand nombre d'entreprises et d'indépendants.
- **Efficienc e et pérennisation** : un-e chargé-e de mission à 0.5 ETP sera recruté-e pour assurer la mise en œuvre des actions. Ce temps de travail sera complété par des missions de consultance si besoin. Au regard des moyens mis en œuvre pour les actions à mener, le projet est jugé efficace. Les perspectives de pérennisation sont abordées dans les paragraphes suivants.
- **Caractère innovant et approche originale** : Le projet répond à un des enjeux prioritaires de cette période que nous vivons, confrontés à une des pires crises énergétiques de l'histoire. Le caractère innovant et les perspectives de pérennisation sont abordés dans les paragraphes suivants.
- **Caractère transférable** : Dès sa conception, le caractère transférable des actions a été envisagé. En effet, il est prévu d'éditer des outils de capitalisation afin de faciliter le transfert des expériences vers d'autres territoires.
- **Complémentarité avec les autres instruments de financement** : L'approche se veut complémentaire aux actions déjà menées par d'autres partenaires, actifs dans le domaine.



Pérennité :

Un des buts de la création des communautés d'énergie résilientes est évidemment qu'elles soient autoportantes financièrement : les communautés d'énergie s'autofinancent en effet par un partage des bénéfices liés à la production locale et en ajustant les profils complémentaires pour consommer au moment où l'on produit. De plus, les avantages de cohésion sociale qu'elles pourront apporter ne feront que renforcer la pérennisation des projets.

Le développement des filières renouvelables sur le territoire va de pair avec son indépendance énergétique qui est visée à plus long terme. Les techniques actuelles sont matures (PV, éolien,...) ou en cours de développement (filiale bois, biométhanisation,...) et visent clairement une pérennisation des unités de production.

En collaborant avec des facilitateurs pour la production énergie locale citoyenne, il est envisageable de proposer des projets autoportants, principalement basés sur des concessions publiques ou privées moyennant loyer ou intéressement aux retombées économiques d'une production d'énergie locale.

L'augmentation de la compétitivité des entreprises du territoire qui est visée par le projet ne va que renforcer la pérennisation de l'activité économique locale également.

Caractère innovant :

Plusieurs éléments novateurs majeurs sont à relever dans le projet :

- La création des communautés d'énergie : l'AGW date de mars 2023. Le principe est jusqu'ici peu expérimenté dans le milieu rural : nouveau modèle qui impose non plus de rechercher le 'profit', mais de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses partenaires, ce qui est une autre vision du monde de l'énergie
- Projet qui va faire évoluer la transition énergétique vers un système de plus en plus décentralisé, soit à l'opposé du modèle utilisé jusqu'il y a quelques années
- Projet qui va également jouer sur l'adaptation des profils de consommation en fonction des unités de production décentralisées et locales
- Appels à projets innovants d'efficacité énergétique et/ou production d'énergie renouvelable lancés pour les entreprises du territoire

Collaborateur

Collaborateur en charge du projet :

Aucun collaborateur n'est identifié à ce stade. L'engagement du/de la chargé-e de mission fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Aucun partenaire privilégié n'a été identifié.



Expérience pertinent et qualification du demandeur :

Le GAL Cœur de Condroz bénéficie de près de 25 ans d'expérience acquise par les deux GAL, à la fois dans la mise en œuvre du programme LEADER mais également dans la gestion de projets soutenus par d'autres sources de financement.

En matière d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables particulièrement, les GAL ont par exemple mené divers projets :

- Projet Energie verte – GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Walloreno - GAL Pays des Tiges et Chavées - Life Be reel
- POLLEC investissement 2020 - GAL Pays des Tiges et Chavées - SPW
- POLLEC supracommunal RH - GAL Pays des Tiges et Chavées - SPW

Ces différents projets démontrent l'expérience acquise en la matière et de manière plus générale, la capacité acquise dans la gestion de projets.



Indicateurs

Indicateur(s) de réalisation

- Public cible

| Unité | Objectif intermédiaire (2025) | Objectif final (2027) |
|-------|-------------------------------|-----------------------|
| Nbre | 50,00 | 125,00 |

Méthodologie :

Nbre de producteurs d'énergie + nbre de consommateurs + nbre d'entreprises impliquées

- Mise en place d'un service d'accompagnement des entreprises

| Unité | Objectif intermédiaire (2025) | Objectif final (2027) |
|-------|-------------------------------|-----------------------|
| Nbre | 1,00 | 1,00 |

Méthodologie :

Comptage

- Nombre d'actions de sensibilisation des entreprises

| Unité | Objectif intermédiaire (2025) | Objectif final (2027) |
|-------|-------------------------------|-----------------------|
| Nbre | 10,00 | 20,00 |

Méthodologie :

Comptage

- Analyse du potentiel renouvelable du territoire

| Unité | Objectif intermédiaire (2025) | Objectif final (2027) |
|-------|-------------------------------|-----------------------|
| Nbre | 0,00 | 1,00 |

Méthodologie :

Comptage

- Inventaire des potentialités de création de communautés d'énergie

| Unité | Objectif intermédiaire (2025) | Objectif final (2027) |
|-------|-------------------------------|-----------------------|
| Nbre | 1,00 | 1,00 |

Méthodologie :

Comptage

- Nombre de séances d'information sur les communautés d'énergie

| Unité | Objectif intermédiaire (2025) | Objectif final (2027) |
|-------|-------------------------------|-----------------------|
| Nbre | 5,00 | 10,00 |

Méthodologie :

Comptage



Indicateur(s) de résultat

- Emploi(s) créé(s)

| Unité | Valeur de référence | Objectif final (2027) |
|------------|---------------------|-----------------------|
| Nbre d'ETP | 0,50 (2024) | 0,50 |

Méthodologie :
Contrat GAL

- Nombre de communautés d'énergie créées

| Unité | Valeur de référence | Objectif final (2027) |
|-------|---------------------|-----------------------|
| Nbre | 0,00 (2024) | 5,00 |

Méthodologie :
Comptage

- Nombre de personnes engagées dans les communautés d'énergie

| Unité | Valeur de référence | Objectif final (2027) |
|-------|---------------------|-----------------------|
| Nbre | 0,00 (2024) | 105,00 |

Méthodologie :
Comptage

- Nombre d'entreprises accompagnées

| Unité | Valeur de référence | Objectif final (2027) |
|-------|---------------------|-----------------------|
| Nbre | 0,00 (2024) | 20,00 |

Méthodologie :
Comptage



Calendrier

| Ordre | Etape | Date de début | Date de fin |
|--------------|---|----------------------|--------------------|
| 1 | Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie | 01/01/2024 | 31/12/2027 |
| 2 | Optimisation du potentiel renouvelable du territoire | 01/01/2024 | 31/12/2027 |
| 3 | Amélioration de la résilience économique et la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable | 01/01/2024 | 31/12/2027 |



Budget

Plan financier

| Rubrique / Sous-rubrique | Type de dépense | Montant |
|------------------------------|-----------------|--------------------|
| Coûts directs Personnel | Forfait | 127.854,25€ |
| Coûts indirects de personnel | Forfait calculé | 17.899,60€ |
| Frais d'action | Coût réel | 80.000,00€ |
| | TOTAL | 225.753,85€ |

Détail des postes budgétaires

Coûts directs Personnel – Forfait

CD_PERS001 – Frais de personnel

Montant : 127.854,25 €

Coûts indirects de personnel – Forfait calculé

PERS/CI_PERS_000 – Coûts indirects de personnel : 17.899,60 € (14,00% x 127.854,25€)

Frais d'action – Coût réel

ACTION001 – Frais d'action

Montant : 80.000,00 €

Echéancier

| Année | Montant |
|------------------------------|---------------------|
| 2024 | 56.438,46€ |
| 2025 | 56.438,46€ |
| 2026 | 56.438,46€ |
| 2027 | 56.438,47€ |
| Total de l'échéancier | 225.753,85 € |



Financement

| Co-financeur | Montant | Taux |
|------------------------------|--------------|---------|
| Eu | 75.338,57 € | 33,37 % |
| Wallonie | 127.839,89 € | 56,63 % |
| Autre publique | 0,00 € | 0,00 % |
| Total des dépenses publiques | 203.178,46 € | 90,00 % |
| Secteur privé | 22.575,39 € | 10,00 % |
| Total du plan financier | 225.753,85 € | 100 % |



Documents

| Nom | Type | Contexte | Date | Créateur | Description |
|-----|------|----------|------|----------|-------------|
|-----|------|----------|------|----------|-------------|



Statut de la candidature

| | |
|---------------------|------------------|
| Soumis le | 21/04/2023 13:22 |
| Date de décision GW | 01/12/2023 |
| Décision GW | Approuvée |
| Statut | Complet |